L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"... que l'UNION soit conservée."
LUNDI MATIN, 25 MARS 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

Candidats pour les places d'aldermen:
[illegible] B. Marigny, Ed. Louvet, J. Culbertson, [illegible] J. P. Frérct, F. W. Lea [illegible]

INTERIEUR.

[illegible]

... plus passionné, plus figuré, plus expressif que la prose, mais ayant de moins que la poésie le rythme et le nombre, on peut le qualifier du nom de prose poétique. Quelque effort, quelque insuffisante que soit une traduction pour rendre les agrémens d'une poésie si différentes de nôtres, le morceau suivant peut servir à en donner une idée sous le rapport de la conception et des métaphores.

ELLE.—Dis-moi, puisque tu prononces si souvent de ton ardent amour, s'il est possible d'en donner une image, à quoi peut cet amour être comparé?

LUI.—Le riz, qui nous fournit un aliment journalier et entretient constamment la vie, est l'emblème plus vrai de mon amour que je sais, jamais ne sait [illegible]

ELLE.—Oh! non, tel n'est pas ton amour pour moi; car cet aliment ne te paraît doux que quand la faim te presse de recourir à ses vertus.

Dis-moi, etc.

LUI.—Le *tamba* (*) dont les plis mieux développent pour réchauffer en moi la flamme de la vie, voilà ce qu'après toi [illegible] sens de plus nécessaire à mon [illegible]

ELLE.—Oh! non, car dès qu'il ... tu le rejetteras avec dédain, personne ne le ... et n'y prendra plus garde.

Dis-moi, etc.

LUI.—Le [illegible] ... à la douce ... [illegible] ... son miel n'est ... substance.

Jardins flottans du pays de Cachemire.—... ville de Cachemire est située au milieu d'un grand nombre de lacs qui ... du *Pahaspur* ... forment des ... s'élèvent ... temps, tandis ... inondées dans ... souvent à cause ... fait point ex... le fond des lacs et ...

... habitans du pays un ... légumes sans crainte ... à fournir à leurs racines ... développement. Beaucoup de ... *ours*, des *conferves*, des ro... à la surface des eaux, et ... ces parages se dirigent ... point de leur destination, ... végétaux qui se trouvent sur ... se trouve coupée en tous ... plates-bandes que forment ...

... des *couches flottantes* de ... cela il coupe, à deux pieds ... plantes aquatiques, et ... les laissant entrelacées ... du lit, il les ré... forme, comme nous ... de large sur une ... les têtes, les étend ... légère couche de li... de ces matières ... que l'on maintient ... qui la traverse ... fixe dans le lit du lac, sans em... de hausser ou baisser selon le ni...

... croc que l'on enfonce parmi les racines ... extrait une certaine quantité de ces der... former sur le jardin flottant de petits ... de deux pieds de diamètre à leur base, ... dans leur partie supérieure, et c'est ... de la vase qu'on retire du fond de l'eau, ... d'un peu de cendre de bois, que l'on dépose ... concombres et de melon qu'on a fait le... des nattes. Chaque creux reçoit trois plantes (on les ... à quatre feuilles), et les cônes sont disposés en ... de chaque plate-forme, à environ deux pieds de distance les uns des autres. Cela fait, on n'a plus ... de cette culture, si ce n'est au moment ...

... hormis le temps qu'on passe dans ... nous de décrire, encore se font-... promptement. Ces jardins flottans peuvent porter ... rapprochés de manière à se ... sont si flexibles qu'un bateau peut ... parmi eux sans déranger leur structure. Les plants de concombres et de melons y viennent à merveille et mieux que dans les environs d'aucune ville d'Europe ou d'Asie. Le seul inconvénient consiste quelquefois ... l'excès de leur végétation.

(*) Pièce d'étoffe ... de Madagascar portent autour du corps et qui compose tout leur vêtement, à l'exception ...

[illegible]

[*Par autorité.*]

ACTE

Pour pourvoir à la nomination de notaires publics pour les paroisses de Carroll et Livingston.

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,* Qu'il sera nommé pour la paroisse Carroll, un notaire public qui tiendra son bureau dans cette partie de la paroisse appelée Millikins Bend; qu'il sera de son devoir de tenir un régistre fidèle de tous les actes passés pardevant lui, lesquels actes auront pleine force et effet contre les tiers, à dater du jour de leur enrégistrement dans [illegible] ... Bien entendu qu'il sera aussi du devoir du dit notaire, de déposer le [illegible] lundi de chaque mois, au bureau du ... une copie de chacun des dits ... il sera du devoir du ... et de l'en...

SECT. 2. *Il est de plus décrété, &c.* Que le gouverneur commettra, par et avec l'avis et le consentement du sénat, un notaire public pour la paroisse Livingston, ... devoir se... registre exact de tous les actes passés ... son bureau ... district de la paroisse, tel qu'elle est maintenant divisée ...

SECT. 3. *Il est de plus décrété, &c.* Que le dit notaire, lorsqu'il en sera requis par l'une des parties ... et en ... la loi, de ... dans l'espace de dix jours, dans le bureau du juge de ... aura ... effet ...

SECT. 4. *Et il est de plus décrété, &c.* Que ... notaires publics recevront ... compensation, les mêmes honoraires que ... des juges de paroisse pour l'exercice ... fonctions.

(Signé) [illegible]
Orateur de la Chambre des Représentans.
[illegible]
Président du Sénat.

Approuvé [illegible]

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LEGISLATURE D'ETAT.

[illegible]

JOURNAL DU SENAT.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MARDI, 19 mars 1833.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Voorhies, (des Avoyelles) ordonné qu'un membre additionnel soit nommé du comité d'enrolement.

L'orateur a nommé M. J. F. Canonge.

M. Lessassier a présenté à la chambre une pétition de certains habitants de la paroisse d'Iberville, demandant la division de cette paroisse.

Sur motion, ordonné que cette pétition soit renvoyée au comité des propositions et griefs.

M. Hoa, rapporteur du comité auquel a été renvoyée la pétition de la société de la bibliothèque commerciale, a présenté un bill intitulé "Acte pour venir au secours de la société de la bibliothèque commerciale de la Nlle-Orléans;" ce bill a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

M. Baillio, rapporteur du comité auquel a été renvoyé le message du gouverneur relatif à la société d'agriculture de la Louisiane, a présenté la résolution suivante:

Résolu par la chambre des représentans, qu'elle croit convenable d'autoriser le trésorier de l'état à souscrire pour quatre mille actions dans la banque de l'état de la Louisiane, conformément à la 1ère section de l'acte incorporant cette institution, ou de céder à cette banque le droit qu'a l'état sur les quatre mille actions susdites, pour une somme qui ne sera pas moindre de soixante mille piastres, et le produit en sera transféré à la société d'agriculture de la Louisiane, et approprié à l'acquisition et à l'exploitation d'une ferme modèle; et à des primes pour de nouvelles découvertes, inventions et améliorations dans l'agriculture.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit déposée sur le bureau, sujette à l'appel de la chambre.

... comité a rapporté ... du gouverneur le bill intitulé ... accorder à James McDaniel le privilège exclusif de tenir un ferry sur le bayou Courtableau, à la jonction du bayou Crocodile et du bayou Bœuf, dans la paroisse de St. Landry."

Le même membre en sa qualité susdite, a rapporté comme dûment enrolés les bills intitulés "Acte pour créer deux districts additionnels de juri de police dans la paroisse de St. Landry, et un district additionnel d'élection dans la paroisse des Rapides;"

"Acte pour déterminer d'une manière permanente les chemins dans le comté des Attakapas;" et

"Acte pour amender l'acte intitulé acte pour établir le collège de Franklin dans la paroisse de St. Landry."

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

L'orateur a signé lesdits bills, et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

M. Lessassier, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé "Acte pour dispenser Antoine Blanchard du tems prescrit par la loi pour atteindre l'âge de majorité."

Lequel a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

Sur motion de M. Allard, ordonné que le bill intitulé "Acte pour venir au secours de certaines personnes y mentionnées;" soit imprimé.

Un message du sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a adopté le rapport du comité de conférence nommé sur les amendemens du sénat au bill intitulé "Acte pour amender l'acte autorisant la construction d'un pénitentiaire, et pour d'autres objets" approuvé le 16 mars 1832.

Le concours de la chambre est demandé audit rapport.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit déposé sur le bureau jusqu'à demain.

Par le même message le concours de la chambre est demandé au bill intitulé "Acte pour incorporer la ville de Clinton;" lequel a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

La chambre s'est occupée de nouveau du bill venu du sénat et intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Clinton et de Port Hudson, et pour d'autres objets," lequel était sous considération hier quand la chambre procéda à l'ordre du jour.

Sur motion de M. Garland, la chambre s'est formée en comité général pour prendre en considération la seconde section de ce bill;

M. Garland a été appelé au fauteuil.

Après quelques instants, sur motion de M. Leonard, le comité général s'est levé, et l'orateur ayant repris son siège, M. Garland a rapporté que ledit comité avait pris en considération la section ci-dessus mentionnée, et l'avait adoptée sans amendement.

La chambre s'est occupée de cette section.

M. Allard y a présenté un amendement, lequel consiste à effacer les mots "et souscrira aussi pour cent actions une la compagnie du chemin à coulisses de la Nlle-Orléans et de Carrollton."

Sur l'adoption de cet amendement l'appel nominal a été demandé, et il a paru que Messrs. Allard, Barrow, Bienvenu, Breau, Brown, Bullard, Charpentier, Chauvin, Debaillon, Jones, Lagarde, Legendre, Lessassier, Voorhies (de Lafayette,) Walker et Watkins avaient voté dans l'affirmative—16 oui;

Et que Messrs. J. F. Canonge, B. Z. Canonge, Dannoy, Dupré, Folse, Garland, Guillet, Hoa, Johnson, Leonard, Maddox, Morgan, Mulhollan, Nicholls, Ory, Porter, Roussel, Sibley, Thibodeaux et Voorhies (des Avoyelles) avaient voté dans la négative—20 non.

En conséquence cet amendement a été rejeté.

M. Porter a présenté le proviso suivant:

"Pourvu que le produit des droits de péage, n'excédera jamais 15 pour cent sur le capital souscrit, et lorsqu'il excédera 15 pour cent, le péage sera réduit."

Sur l'adoption du dit proviso l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Allard, Bienvenu, Breau, J. F. Canonge, Charpentier, Debaillon, Lagarde, Legendre, Lessassier, Morgan, Nicholls, Porter, Thibodeaux, Voorhies (des Avoyelles) et Watkins avaient voté dans l'affirmative—10 oui.

Et que MM. Barrow, Brown, Bullard, B. Z. Canonge, Chinn, Dupré, Garland, Grymes, Guillet, Hoa, Holstein, Jones, Léonard, Maddox, Marigny, Mulhollan, Ory, Roussel, Sibley, Voorhies (de Lafayette) et Walker avaient voté dans la négative—21 non.

En conséquence ce proviso a été rejeté.

Sur l'adoption de la 3e. section, laquelle se lit comme suit;

Sect. 3. "Et il est de plus décrété &c., que cette partie de la 7e. section de l'acte intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Clinton et de Port Hudson" laquelle accorde à la dite compagnie le privilège exclusif de construire et d'employer à son usage un chemin à coulisses entre le Port Hudson et Clinton, et cette partie de la 9e. section du dit acte qui donne à la législature le droit de régler le taux des droits de péage, fixé par la dite compagnie, pour le transport des passagers, des marchandises et autres objets, sont et demeurent rappelées; et que la dite compagnie aura le droit et le pouvoir de commencer le dit chemin à coulisses, et d'en fixer l'endroit auprès de Clinton ou de Port Hudson, et ne sera pas dans l'obligation de commencer ou de terminer le dit chemin dans les limites d'aucun des endroits susdits."

L'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. Barrow, Brown, Bullard, B. Z. Canonge, Chinn, Dupré, Garland, Grymes, Guillet, Hoa, Johnson, Jones, Léonard, Maddox, Marigny, Mulhollan, Nicholls, Ory, Patton, Sibley, Voorhies (de Lafayette) et Walker avaient voté dans l'affirmative—22 oui.

Et que MM. Allard, Bienvenu, Breau, J. F. Canonge, Charpentier, [illegible], Debaillon, Lagarde, Legendre, Lessassier, Morgan, [illegible] et Watkins avaient voté dans la négative (des Avoyelles)—15 non.

En conséquence cette section a été adoptée.

Sur l'adoption du dit bill l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Barrow, Brown, Bullard, B. Z. Canonge, Chauvin, Chinn, Dupré, Folse, Garland, Grymes, Guillet, Hoa, Johnson, Jones, Léonard, Maddox, Marigny, Mulhollan, Nicholls, Ory, Patten, Sibley, Voorhies (de Lafayette) et Walker avaient voté dans l'affirmative—24 oui.

Et que Messrs. Allard, Bienvenu, Breau, J. F. Canonge, Charpentier, Debaillon, Lagarde, Legendre, Lessassier, Morgan, Porter, Roussel, Thibodeaux, Voorhies (des Avoyelles) et Watkins avaient voté dans la négative—15 non.

En conséquence le dit bill a été adopté.

Sur motion, ordonné qu'il passe tel qu'il a été amendé, et conserve son titre primitif.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Un message du gouverneur, par M. Verloin, son secrétaire privé, informant la chambre que le gouverneur a (ce jour) approuvé et signé le bill intitulé "Acte pour accorder à James McDaniel le privilège exclusif de tenir un ferry sur le bayou Courtableau, à la jonction des bayoux Bœuf et Crocodile, dans la paroisse de St. Landry."

ORDRE DU JOUR.

Les bills intitulés.

"Acte pour l'amélioration de la navigation du lac Bestineau et du bayou Dorchet."

"Acte pour autoriser le Conseil de Ville à augmenter les salaires du maire de la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour autoriser les habitans de la paroisse d'Iberville, du côté Est de la dite paroisse, à nétoyer et à fouiller le bayou connu sous le nom de bayou Breaux." Et

"Acte pour venir au secours des écoles publiques de la Nouvelle-Orléans," ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

Sur motion de M. Walker la chambre s'est occupée des amendemens du sénat au bill intitulé "Acte pour incorporer la Banque des Ouvriers et des Commerçans de la Nouvelle-Orléans."

Sur motion, ordonné que ces amendemens soient adoptés.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Le bill intitulé "Acte relatif au revenu de l'Etat" a subi sa troisième lecture.

Sur motion de M. Morgan, ordonné que la chambre se forme en comité général pour prendre en considération le dit bill. M. Hoa a été appelé au fauteuil. Après quelques instants, sur motion de M. Voorhies (de Lafayette), le comité général s'est levé, et l'orateur ayant repris son siège, M. Hoa a rapporté que le comité général avait pris en considération le bill ci-dessus mentionné, et avait fait quelques progrès.

La chambre s'est occupée de ce bill.

Pendant la discussion, sur motion, la chambre s'est ajournée à demain.

Messrs. Bouligny, Ducros et Forstall n'ont pas paru durant la séance de ce jour.

Le comité auquel avaient été renvoyés les rapports et les résolutions des états de New-Jersey, de l'Ohio et de l'Alabama concernant le tarif et l'ordonnance de la Caroline du Sud, a l'honneur de rapporter que cette chambre ayant adopté un rapport et des résolutions concernant la grande partie du sujet qui a été renvoyé à ce comité, croit pas nécessaire de le considérer de nouveau; il y ... une des résolutions adoptées par la législature de l'Alabama qui demande une attention sérieuse, c'est celle qui recommande la convocation dans la ville de Washington d'une convention fédérale au 1er. de mars 1834.

Votre comité pense que cette mesure est impolitique et inutile; elle est impolitique parceque les Etats qui se plaignent hautement des vices de la présente constitution, et des opérations du gouvernement général, ne peuvent concevoir la plus légère perspective d'obtenir assez d'ascendant dans la convention pour remédier aux maux réels ou supposés dont ils se plaignent; tandis que d'un autre côté il est certain qu'ils pourraient être privés de grands avantages qu'ils possèdent maintenant. Elle est inutile parce que la constitution elle-même désigne le mode de remédier aux maux qui existent réellement; si l'on objecte que ce remède est lent, la réponse est aparente; ce mode accorde plus de tems à la réflexion et à une considération calme et mûrie, tout changement spontané dans les lois fondamentales du pays doit être soigneusement évité; en outre quel est le bien qui pourrait résulter d'une convention; que l'on ne puisse obtenir par le mode prescrit dans la constitution, ou par les procédés du Congrès? Quelle règle pourrait être adoptée pour la répartition de la représentation? Si les divers Etats avaient droit à un nombre de membres équivalent à leur représentation au Congrès, n'est-il pas apparent que les Etats du sud, seraient dans la même minorité qu'ils se trouvent maintenant au congrès? et si chacun des Etats avait droit à un vote seulement, ne nous trouverions nous pas dans le même embarras? les réponses à ces différentes questions doivent être dans l'affirmative. En outre l'on peut ajouter comme une chose incontestable que la proportion de la représentation des Etats possédant des esclaves serait réduite. Car quand on se disputera le pouvoir, ce qui doit, nécessairement avoir lieu, avec plus ou moins d'ardeur ... majorité ... renforcer et affaiblir ... que possible ses adversaires.

En terminant, votre comité ne peut s'empêcher d'exprimer l'espoir avec confiance que la loi ... adoptée dernièrement par le congrès, et qui a été ... par l'exécutif, laquelle pourvoit à une réduction graduelle des droits, ne tranquillise l'esprit public, ne rétablisse l'harmonie et ne porte la conviction dans les têtes les plus exaltées; qu'il est entièrement inutile à la présente époque de convoquer une convention fédérale. Conformément à ces vues, votre comité présente la résolution suivante:

"Résolu par le sénat et la chambre des représentans de l'état de la Louisiane réunis en assemblée générale, qu'il est inconvenant et inutile de convoquer une convention fédérale à la présente époque."

THOMAS GIBS MORGAN.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ENTRÉES.

Navire Adler, Schumacher, Brême,	F Frey et co.
Barque Two-Brothers, Kirk, Liverpool,	Mallard et co.
Brick Carroll, Cox, Baltimore,	L H Gale.
Brick Florentino, Pomes Barcelone,	J. Prats.
Brick Roxbury, Harding, Baltimore,	Harrod et Quarles.
Goë. Mexico, Almeida, Tampico,	Tuyes & co.
Goël. Lady Warlington, Swain, St. Marks,	Stillwell et Kimball.
Goël. Hope et Easter, Dudley, Charleston,	J A Barrelli.
Goël. Oscar, Matanzas,	W L Hodge.
Goël. Columbus, Pratt, Apalachicola,	E W. Gregory.
Goël. Santiago, Green, Havane,	Tufts et Clarke.
Goël. Bonita, Bateman, Tampico,	J Dufart.
Goel. Esther, Alexander, New-York,	Herrod et Quarles.
Goel. Butler, Blanchard, Charleston,	W L Hodge.
Goel. Butler, Butler, Blanchard, Chaleston,	Tayer & co.

ARRIVÉES.

Bateau de remorque Pilot, ayant mis en mer le navire Sarah et Caroline, et le brick Delaware—il a amené dans le port les bricks Ariel, et Cyrus, et deux goëlettes venant de la Havane, ainsi que le brick Clio, revenu pour cause d'avaries. Deux bricks dont les noms inconnus étaient en dehors de la barre, et douze bricks ou goëlettes en dedans, parmi lesquels le brick Durango et la goëlette Wetree. Rien de nouveau en rivière.

Bateau de remorque Shark, ayant mis en mer les navires Bolivar et Ohio, et les goëlettes Mary et Frances et Hutson. Il a amené dans le port le navire Arabian, et les bricks Meridian et Kenahwa. Passé au Fort Jackson, navire Mary-Ann, les bricks Grand Turk et North America, et la goël. Mary Ann.

Bateau de remorque Porpoise, ayant mis en mer, le navire Edwin, le brick Abeona, les goël. Anito et Annetta. Il a amené les bricks Hermosa Habanero et Durango, les goël. Wetree et Transyra.

Bateau de remorque Natchez, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Atlantic, les bricks Ohio et Rob-Roy. Il a amené le brick Ann Gadsden, et la goël. Two-Brothers.

Bateau de remorque Whale, avec le navire Paul et le brick Pandora—samedi matin, il y avait 10 voiles en vue des passes—en rivière, brick Action et d'autres voiles.

Navire Arabian, Boult, de Bristol, (Ang.)
Navire John Marsh, Chase, de Liverpool.
Navire Olive et Eliza, Parsons, de Matance.
Navire St. Paul, Woodbury, de Boston.
Brick Pandora, Rea, de la Providence.
Brick Florestine, Thomas, de la Havane.
Brick Méridian, Spanger, de Boston.
Brick Kenhawa, Ramsdel, de St. Yago de Cuba.
Brick Cyrus, Soule, de Boston.
Brick Durango, Wilder, de la Havane.
Brick Hermosa Habanero Manuel de la Havane.
Brick Ann Gadsden, Northam, de Véra-Cruz.
Goel. Wetree, Arnoux, de Tampico.
Goël. Two-Brothers, Harper, de Tampico.
Goël. Eagle, Sanchez, de Matance.
Bateau à vapeur Cincinnatian, Perry, de Cincinnati.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette WETREE, ayant la plus grande partie de son chargement prêt à aller à bord, partira mercredi, 27 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART,
25 mars rue Royale, No. 100

PARA TAMPICO.

La hermosa goleta WETREE, teniendo la mayor parte de su carga ajustada, dará la vela para dicho puerto el miercoles 27 del corriente; admite algun flete, y tiene 10 camarotes. Los que gusten tomar pasage en este buque, gozarán de un trato sobresaliente y á precio moderado, para los que no tengan alcances suficientes. Se dará razon en casa de A. Baron, ó de J. DUFART, calle Real, No. 100
25 marzo

[illegible] personnes qui ont donné leurs noms pour la formation d'une NOUVELLE COMPAGNIE D'ARTILLERIE, sont invitées à se réunir samedi prochain, 30 du courant, à 6 heures et demie du soir, dans la salle du Conseil-de-Ville, pour procéder à la nomination de leurs officiers.
25 mars—6

AVIS AU PUBLIC.

LE 12 Mai prochain, à 10 heures du matin, il sera adjugé au rabais, au Presbytère de l'église de la ... à faire à l'entourage du cimetière et de la cour de l'église, dont une grande partie sera neuf.

En outre, la ... tout l'extérieur de l'église, y compris la toiture, qui devra être repiquée et réparée.

L'on pourra ... des conditions de ... président des Marguilliers, qui ... proportions des bois à employer ... portes et des clous: aussi ...
[illegible] le 20 mars 1833——25 mars—4

MAISON A LOUER.

A LOUER pour le 1er. du mois prochain, une maison située à l'encoignure des rues Bourbon et Bienville. Cette maison est en briques, très vaste, elle se compose de deux magasins au rez de chaussée, avec local de même dimension à l'entresol. Au premier il y a six grands appartemens et deux cabinets. En outre, deux chambres de domestique, deux cuisines, deux cours, dont une fort vaste; deux puits, &c.

On offre aussi de vendre le cabaret qui est à l'encoignure de la dite maison. Pour plus de renseignemens s'adresser à Messrs. Cusachs & Co., rue St. Pierre No. 6.
25 mars—6

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mercredi, 6 avril 1833, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente au domicile de Mr. J. B. Cajus, pour compte de la succession de feu dame veuve Arnaud Magnon, les effets mobiliers appartenant à la susdite succession.
Conditions: comptant. Par ordre de la cour:
25 mars W.-F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—[illegible] avril 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au bassin Carondelet, pour compte de la succession de feu John T. McNeill, environ cent-soixante dix milliers de briques.
Conditions de la vente: à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour.
25 mars W. F. C. DUPLESSIS, régister.

MEUBLES A BON MARCHÉ.

LE soussigné offre de vendre ... son fonds de meubles à des prix forts modérés ... en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, ... bois de lits, miroirs, chaises ... qui désireraient acheter trouveront ... à son établissement, pourront compter sur des articles excellents et à bas prix. GEO. WITNEY,
25 mars Rue de la Douane, No. 21.

CAFE VERT DE LA HAVANE, 150 sacs nouvellement reçus par la goël. Reaper, à vendre par
25 mars A. QUERTIER & [illegible]

BILLET gagnant soldés à présentation, tous lots gagnants des loteries du nord, sous la direction de YATES & McINTYRE,
Seront payés à vue par S. J. SYLVESTER,
25 mars rue du Camp, No. 16.

GLACES récemment reçues au magasin de meubles, rue de la Douane, No. 21, un joli assortiment de [illegible] lesquelles sont offertes en vente à des prix modérés.
25 mars GEO. WITNEY.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Plaquemines.—Cour des Preuves.—Il sera mis en vente, par le juge soussigné, pour le compte de la succession de dame Geneviève Bourjava', veuve de [illegible] Colotte et épouse en secondes noces de Narcisse [illegible], sur les lieux, le 16 avril prochain, à midi, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Une petite habitation établie et ... sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 20 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant six arpents de face sur quarante de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété de Joseph Hingle et dans la partie inférieure par celle d'Antoine Pelat, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, il y a sur la dite terre, un canal qui s'étend ... au lac, ainsi qu'une belle orangerie.

2°. Un morceau de terre situé dans cette paroisse sur la ... une lieue plus bas, ayant trois arpens de face sur quarante de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la terre de Jean Lafrance, et dans la partie inférieure par celle de la veuve Augin Sylve.

3°. Trois esclaves, savoir: David, nègre américain, âgé de 40 ans; Hélène, négresse américaine de 25 ans, et son enfant Ben de 6 mois, Marie petite orpheline de 7 ans; 4 têtes d'animaux, un canot &c.

Conditions: L'habitation et la terre, payable à 1 et 2 ans, les esclaves moitié comptant et moitié à un an, le tout en billets endossés, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles comptant.
Paroisse de Plaquemine, le 16 mars 1833.
25 mars—20 G. LEONARD, juge.

TRAITES sur New-York, à vendre ...
23 mars F. PERRET, rue Toulouse, No. 66.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 26 MARS,

ANTONY,

Drame en 3 actes et en prose, de M. A. Dumas.
Le spectacle commencera par
PHILIBERT MARIÉ,
Comédie-vaudeville en un acte de M. Scribe.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Rue de Chartres, No. 43, Entre ... au-dessus ... du Globe.

PARIS, Londres, St. [illegible] Moscow en 1812, Bordeaux ... une vue de Sicile ... le Havre de Grâce, quatre scènes ... meille, la toilette, la dispute et la réconciliation, combats de juillet 1830.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. ... soleil paraîtra tant qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir. ... 25 ...

ART CURIEUX.

De filer le Verre,

EN FUSION,
ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE
FIGURES ET D'ORNEMENS

Supérieur à toute chose du même genre qui a paru jusqu'à ce jour.

M. FINN annonce respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera ... séances publiques, sur l'art intéressant ... il peut assurer aux personnes ... que ce spectacle est vraiment ... qu'il emploie pour ... des Fleurs, des Animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure. Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à une amie.

Prix d'entrée: Cinquante cents—enfans moitié prix.

Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer, prix $1.

☞ Le salon est rue de Chartres, No. 64, et sera ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 3 à 9 du soir. 2 mars—2m

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $4, 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 42 onces de pain pour un escalin. 23 mars.

AVIS.—Le soussigné chargé de la liquidation des affaires de St Arnaud & Co., invite ceux qui doivent à ladite société à vouloir bien se présenter pour solder leurs comptes. P. ARNAUD,
23 mars Encoignure Toulouse et Dauphine.

$20 DE RECOMPENSE.—Partis marrons de chez Messrs. Dugué & Cie., paroisse de Jefferson, les nègres Moses et Samson.

MOSES est un griffon de 5 pieds et quelques pouces; il a la figure extraordinairement courte.

SAMSON est un nègre de bonne mine et très intelligent, il a toujours travaillé sur le steamboat Barataria, et est d'une taille ordinaire.

Une récompense de $10 sera donnée à quiconque ramènera chacun d'eux chez Messrs. Dugué & Cie. ou les logera dans une des prisons de l'état. 23 mars—8

EN débarquement du navire Eleanor, de Liverpool; 6 caisses bas bleus; 4 balles brin blanc, et en magasin, toiles ouvrées, toiles d'Irlande, coutils en fil, Bas de coton, bas de soie, toiles écrues à chemises, nankins bleus, Siamoises, gingas à tables, gingas de fil, pour matelas, cotonnade, et 16 barillets tabac Cavendish, à vendre par
23 mars KENNEDY & DUCHAMP.

TRAITES sur Boston, à vendre par J. THAYER & CO.
23 mars rue des Magasins, No. 29.

CAFE—200 sacs café de la Havane, à vendre par J. THAYER & CO.
23 mars rue des Magasins, No. 29.

A VENDRE.

UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue d'Enghien, entre celles de Craps et d'Amour, mesurant 45 pieds de face sur 60 de profondeur, sur lequel existe 1°. Une MAISON de 25 pieds carrés divisée en 4 appartemens avec cheminée, et dans la cour, deux chambres à feux pour cuisines, le tout récemment bâti. 2°. Une petite MAISON de deux appartemens avec cheminée, pignon sur la rue d'Espagne, non encore achevée mais pouvant l'être pour une centaine de piastres.

Pour les conditions, s'adresser à M. Chatry, rue des Remparts, No. [illegible], ou au bassin, chez M. E. Blanc. Si jusqu'au 10 d'avril prochain, la propriété n'est vendue à l'amiable, elle le sera le dit jour exposé ... Hewlett, par H. J. Domingon.

A VENDRE ou à louer, [illegible] ... ment et spacieux beau bien de campagne avec une belle maison &a., situé sur le chemin du bayou St. Jean, à un mille de la ville, trop bien connu pour avoir appartenu à M. Richard Relf. Pour plus amples informations et les conditions, s'adresser sur les lieux rue St. Louis, No. 10, ou rue Condé, No. 95.

A Plus: à vendre ou à louer à bail, une belle terre située des deux côtés de la ville, et de l'autre bord, entre M. Calisse Vallere et Mme. Ve. Duvergé par en haut, et M. Jules Villeré par en bas, propre à toute espèce de culture, à former une manufacture quelconque, briqueterie, moulin à planche à vapeur, savanne, &a.

S'adresser rue St. Louis, No. 10, au bureau d'agence d'Everitt. 23 mars

VIN DE CHAMPAGNE.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Petit Louis, et offrent à vendre 60 paniers de Champagne de la première qualité. E. JOHNS & CO,
Rue de Chartres, No. 113, et encoignure des rues du Camp et Commune. 23 mars

LIVRES NOUVEAUX.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Champion, et offrent à vendre les ouvrages suivants:

Residence, par Gustave Drouineau;
Le Pont des Soupirs, épisode de la Cour du Louvre, sous Louis XIII;
La Conspiration de Cellamare, épisode de la régence, par J. Valont;
Le Roi s'amuse, par Victor Hugo;
Les Pilotes de l'Iroise, roman maritime;
La Misère dans l'Amour, histoire contemporaine;
Le Marquis de Kernot ion, ... d'un vieux manoir breton, par Paul Brussard;
Mémoires et Voyages du prince Puckla Muskove;
... fine, par J. Sond;
La Strega, par Ernest Fouinet;
Contes vrais, par Mme. Jenny Bastide;
Le Compère Mathurin, par Raban;
La Diligence, le Coupé, l'Intérieur, la Rotonde et la Banquette, par H. Rjeard;
L'Anémort et la Femme quotidienne, par Jules Jannin;
Amélie, ou la Grisette de Province, par E. Rossi ...

Ceux qui ont acheté le 1er. volume de "Le Salmigondis—contes de toutes les couleurs" sont prévenus que les 2e. et 3e. vol. sont reçus. E. JOHNS & Co.
23 mars rue de Chartres, No. 113

AVIS.—Ayant réglé à l'amiable, avec la compagnie d'Assurances des Négocians de la Nouvelle-Orléans, le dommage que j'ai éprouvé pendant la nuit du 4 au 5 de ce mois, j'ai l'honneur de prévenir les personnes avec lesquelles je suis en relation, que j'ai établi provisoirement mon domicile rue de Chartres, No. 139, dans le magasin occupé précédemment par M. Louis Barbarin. [illegible]
15 mars—15 A. L. BOIMARE.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX.

Rue de Chartres, No. 182, en face l'hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, se disposant à partir pour Paris, vendra à des prix très modérés, les articles suivans: un joli assortiment de Lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits, paysages, carricatures et principes de dessin; ... librairie, moderne, mémoires et romans; ... bijouterie en or, montres l'épine, boutons, &c.; ... bijouterie, ... et pour deuil; un do. de parfumerie superfine, ... amande, pâte d'amande, huile ... lavande, eau de ... &c.; un do. de ciseaux fins, canifs, couteaux, rasoirs et poignards; un do. de jeux de ... dames, damiers, dominos et loto; un do. de brosses à habit, à tête, à dents, à ongles, &c.; un do. d'articles de bureaux, papiers français, plumes en métal, cire à cacheter, ... &c.; un do. de porte-feuilles, bretelles ... barbe, cravatte, cordons de montre, ombrelles, nécessaires ... un grand nombre de jolis objets de fantaisie.

AVISO.—El señor R. Bell, institutor, respectuosamente informa al público, que mediante la determinacion del señor G. A. Audubert de cesar sus ... fines ... tendrá desde entonces tres horas ... empleadas en dar lecciones de ... [illegible] Cualquiera comunicacion que tengan a bien ... pueden dejarla en ... los señores ... hermanos, ó en la botica de ... Pinguet. 21 marzo—

... BUREAU DES ... RUE DE ... No. 71, ... [illegible]

P[illegible]
15 mars [illegible]

PAR L. DUPLANTIER.

I L sera vendu dans son magasin d'encan, mardi prochain, 26 courant, une quantité de fichus, mousselines Suisses, [illegible] &c. 25 mars

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, [illegible] ... le bail ... mois à partir ... jusqu'au 15 ... 1834, des ... magasins ... des rues de la Douane. Les conditions ... au moment de la vente. 25 mars

DUMINGON.

L UNDI, le 15 ... Bourse de Hewlett, pour clore la ... savoir; 32 ... formé par les rues Poydras, Baronne, ... 9 ... par les rues Poydras, du Cirque ... St. Jean ...

Une section, en 640 acres de terre située sur la rivière ..., dans la baie St. Louis, où résidaient les défunts il y a ... ans.

... arpens de terre joignant la précédente ... 3 lots de terre dans le village de Shieldsborough, à la baie St. Louis.

... de toutes ces propriétés, titres par M. J. Pilié, ...

Conditions ... et 4 ans de terme, du jour de la vente, ... des vendeurs et payables ... sur les lots vendus. 25 mars

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 30 du courant, à la Bourse, il sera vendu, à midi:

L'esclave MATHILDE, âgée 19 ans, créole, parlant anglais et français, bonne domestique ... garantie des vices et maladies ... par la ... du marronage.

Conditions: 9 mois de crédit, en billets ... à la satisfaction ... jusqu'à parfait paiement. ... de Wm. Boswell, ... l'acquéreur. 25 mars

PAR H. J. DOMINGON.

I L ... mercredi, 27 mars à 11 heures, au ... Bridge & Vose, rue des Magasins, un grand assortiment de souliers, habillemens, chapeaux &c. Conditions au moment de la vente. Les marchands sont priés d'y assister. 22 mars.

PAR JACOB LEVY.

J EUDI, 28 du courant, à 4 heures de l'après midi, au coin des rues Chemin du Bayou et Plaquemine, il sera vendu le fonds d'un magasin de commestibles, consistant en vin, brandy, genièvre, chandelles, savon et comptoirs &c. du dit magasin. 22 mars.

PAR F. DUTILLET.

L UNDI, 1er. avril, il sera vendu au domicile de Louis Gally, rue St. Pierre, No. 57, à 4 heures de l'après-midi, s'il n'en est pas disposé à l'amiable avant cette époque. Un assortiment de Pendules, vases, lampes et plusieurs autres articles de fantaisie. Un grand assortiment de Pistolets de poche et de calibre, fusils à deux coups, sabres de cavalerie et autres objets trop longs à détailler. 20 mars. 11.

PAR F. DUTILLET.

I L sera vendu vendredi, 29 du courant, en la maison ci-devant occupée par la société Feutes Lazo, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, et au comptant, les effets suivants provenant de la faillite de la dite société Feutes & Co.

Les meubles meublans, argenterie, ornements d'hôtel, comestibles &c., tous les dits objets formant le fonds de l'hôtel de l'Union, les meubles du café de l'Union, tels que billard, comptoir, tables, &c., ainsi que toutes les liqueurs, boissons en magasin, &c. formant le fonds du dit café de l'Union. Une trentaine de coqs de bataille de la Havane. Un bail de la maison occupée par la dite société Feutes & Co., et dont on pourra prendre connaissance en s'adressant à L. Caire, notaire public; et en cas de non vente du dit bail, il sera sitôt procédé à la vente d'un cirque et accessoires existant dans la cour du dit hôtel de l'Union, et en cas de vente les matériaux du dit cirque devront être enlevés dans les dix jours à partir de la vente, conformément à une clause du dit bail.
18 mars—10.

PAR F. DUTILLET.

I L sera vendu le 22 avril, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants provenant aussi de la faillite Feutes & co., savoir:

Le nègre HENRY, âgé de 26 ans, bon domestique, très intelligent et depuis longtemps dans le pays, le dit nègre sera vendu comptant. La négresse nommée LEA, âgée d'environ 20 ans, bonne domestique, sachant un peu cuisiner, un peu blanchisseuse, excellent sujet parfaitement acclimatée, la dite négresse sera vendue $400 payable le 13 mai 1833, $200 payable le 13 de septembre 1833, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le surplus comptant. La négresse MATHILDE, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, ... son enfant mulâtre de 6 ou 7 ans, les dits esclaves seront vendus $784 payable le 18 mai 1833, en billet endossé à la satisfaction du syndic et hypothèque ... et le surplus comptant.

A ... LIAUTAUD se disposant à faire un voyage en Europe, prie les personnes à qui il doit de se présenter avant la fin du mois, pour être soldées, comme également celles qui lui doivent de vouloir bien régler avant la même époque; il offre à vendre un jeune nègre de 13 à 14 ans; un cabriolet et un excellent cheval. MM. Joseph Liautaud et Jean Dufour sont chargés de diriger ses affaires pendant son absence. 20 mars—3

AVIS.—CHS. CHATREL, ci-devant employé à la Banque de l'Etat, informe le public et ses amis qu'à dater du [illegible], il offre ses services pour toutes les opérations de courtage. La connaissance des affaires de la place et son zèle lui font espérer qu'il répondra à la confiance des personnes qui voudront bien l'employer.

On le trouve tous les jours de 9 heures à 3, au magasin de M. [illegible] rue de Chartres près la Bourse.
19

O ... 23 courant, à la Nlle-Orléans, les détails de la Loterie qui eut lieu à New-York le 6 ... de Yates & McIntyre, et dont le gros lot est de $30,000. Les personnes qui ont pris des billets pourront connaître les numéros sortis au bureau du soussigné. S. J. SYLVESTER,
18 mars Rue du Camp, No. 16.

UN ancien capitaine de long-cours a l'honneur d'informer respectueusement le public qu'il se propose de donner des leçons d'arithmétique, de géométrie et de navigation. Il espère par l'attention qu'il portera à ses élèves, satisfaire les personnes qui voudront bien lui donner leur confiance, pour plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 mars—2,fo

MELASSES.—25 000 Gallons de mélasses, en vente à 40 ou 45 milles au dessus de la ville, par DU BERTRAND, DOUMEING & Co.
[illegible] mars rue de la Levée, No. 29

A VENDRE.—Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, savoir:
100,000 Briques à feu de Pensacole, de la fabrique de J. Noriega.
300 barils Chaux de pierre de Thomastown,
50,000 Briques de [illegible] bord [illegible], propre à paver,
250 barils Charbon de bois de pin,
400 barils Chaux de coquille,
500 barils Sable blanc,
600 do. do. brun,
80 cordes de Bois de chêne,
300 barils [illegible] goudron,
250 [illegible]
20 [illegible] LOUIS DANSE, au bassin.

CHEVAL EPAVE.—A été amené à l'épave du 6e district de la paroisse de Jefferson, un cheval bai âgé de 4 ans, taille de 14 poings et demie, longue queue, ayant des marques blanches sur le front. Si le dit cheval n'est pas réclamé avant le 27 mars courant il sera ce jour là vendu par le syndic au coin de la rue Jackson et du grand chemin du faubourg Lafayette suivant le réglement de police de la paroisse.
16 mars. H BROWN Synd. 6e. district.

ARRETE logé dans la prison de la paroisse Jefferson, le nègre Lacade ... appartenir à M. Louis Chauvin Delery, à [illegible]. Son maître est prié de se conformer à la loi et de le retirer.
22 mars J. CHARBONNET, shérif.

LOGES dans la prison de la paroisse de Jefferson, une négresse nommée MARIE, se disant appartenir à M. Guérin, de la Nlle-Orléans. Aussi une négresse nommée SARAH, disant appartenir à M. Deen de la même paroisse. Les propriétaires sont priés de vouloir bien les réclamer en payant les frais conformément à la loi.
12 mars P. A. CHARBONNET, shérif.

[illegible] la prison de la paroisse Jefferson, le nègre ... se disant appartenir à M. F. Page, ... Nouvelle-Orléans. Le maître est prié de se conformer ... et de reprendre le dit nègre.
[illegible] P. A. CHARBONNET, shérif.

[illegible] ... à la geole de la paroisse Jefferson, ... la négresse POLLEY, se disant appartenir à ... de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est ... de la réclamer en payant les frais.
1[illegible] mars J. CHARBONNET, shérif.

ESCLAVE MARRON, détenu à la prison de Donaldsonville.—Fut écroué à la dite prison le 19 février, un nègre qui dit s'appeler Henderson; le dit nègre est âgé d'environ 21 ans, taille 5 pieds 3 pouces et demi, est fortement bâti, a une cicatrice sur le sourcil droit, parle anglais et français, prétendit n'avoir être libre mais dit maintenant qu'il appartient au capitaine Durry du bateau à vapeur Monticello; le propriétaire est prié de le prendre en se conformant à la loi.
2 mars—4 James TALBERT geolier.